

**Nouvelle date**

# ELOIE

## dimanche 29 avril 2018

## de 08h00 à 17h00

# 26<sup>e</sup> Marché aux Puces

### Restauration sur place possible



Renseignements et inscriptions en mairie d'Eloie Tél. 03 84 26 04 34

Mel : [eloie.mairie@wanadoo.fr](mailto:eloie.mairie@wanadoo.fr)

**N.B. : Inscription à déposer dans la boîte aux lettres exclusivement.**

autorisation municipale du 6 mars 2018 imprimérie Mairie d'Eloie

L'attribution des places se fait par réservation, en déposant le talon ci-dessous **dans la boîte aux lettres** :  
Mairie d'Eloie  
Marché aux Puces  
Grande Rue  
90300 ELOIE

Vous y joindrez une photocopie de votre carte d'identité (recto-verso) et votre règlement, uniquement par chèque, à l'ordre de l'Association Sportive et Culturelle Eloie 2002. Les sommes versées ne pourront être remboursées qu'en cas d'annulation du marché aux puces. Les stands seront attribués dans l'ordre d'inscription (regroupements possibles pour les inscriptions simultanées uniquement et sous un seul nom).

La mise en place des stands sera possible à partir de 7h00 et jusqu'à 9h00.

Le prix des places est fixé à 12,00 € les 5 mètres (10 € supplémentaires pour fourniture d'électricité si besoin)

Le stationnement des véhicules des exposants ne peut se faire que sur les stands de longueur suffisante.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie (par téléphone ou courriels)

**Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre lors de leur départ** (des sacs poubelles seront mis à disposition).

.....  
NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

N° TELEPHONE :

N° REGISTRE DU COMMERCE :

OU

N° CARTE D'IDENTITE (1) :

DELIVREE LE .....PAR.....

RESERVE UN EMPLACEMENT DE ..... METRES (multiple de 5 m uniquement)

Pour les particuliers : Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code du commerce) et ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du code pénal)

SIGNATURE (des parents pour les mineurs)

(1) Joindre obligatoirement une photocopie de la carte d'identité.

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ELOIE 2002  
SECTION ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT